

PES, IUT, IUFM : LES ATTAQUES SE PRÉCISENT

Prime dite d'Excellence Scientifique (PES) : Concurrence et clientélisme !

La Prime d'Excellence Scientifique instituée par le décret publié le 10 juillet 2009 remplace la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR) pour les enseignants-chercheurs et s'applique également aux chercheurs. Elle introduit plusieurs « innovations » : montant maximum passant de 6500€ à 15000€, service d'enseignement abaissé à 64h/TD, encadrement doctoral non exigé, attribution (dans le cadre des responsabilités élargies) par le chef d'établissement sur avis du CS et en se basant sur l'évaluation quadriennale, disparition de la possibilité de recours, cumul possible avec d'autres primes. Outre ces différences, les risques de dérive localiste sont multiples : même si la PEDR était délivrée après une expertise opaque de la MSTP que nous avons régulièrement dénoncée, cette expertise et l'attribution se faisaient à l'échelon national. De plus, le renforcement du rôle des présidents est considérable : seul l'avis du CNU [ou, à titre transitoire, d'une structure à dimension nationale comme la MSTP (*)] peut être pris en compte par le président. Par ailleurs, le contingent d'attribution des PES sera variable selon les moyens des établissements : les universités « riches » pourront attribuer davantage de PES, condition d'attractivité pour le recrutement d'enseignants-chercheurs dans le contexte concurrentiel instauré par la loi LRU.

Le SNESUP s'est régulièrement prononcé contre les primes et pour une revalorisation salariale de tous les enseignants-chercheurs. La PES n'est pas une solution de substitution à la faiblesse des rémunérations. Elle est un facteur de déstructuration de la recherche. Le SNESUP dénonce le caractère arbitraire de l'attribution en local, synonyme de clientélisme et d'affrontement entre groupes disciplinaires ou groupes de pression. Il revendique la suppression de la PES et la revalorisation salariale pour tous.

(*)cf. <http://www.snesup.fr/Votre-metier?aid=4354&ptid=10&cid=3695>, (arrêté du 18 septembre 2009 sur la nouvelle instance nationale transitoire)

TP = TD pour tous et les moyens pour l'appliquer !
Signez, faites signer massivement la pétition : <http://tpegald.org>

La Commission Consultative Nationale des IUT (CCN-IUT) vivement inquiète pour la survie des IUT

Depuis la mise en place de la loi LRU, le SNESUP s'est exprimé à de nombreuses reprises pour dénoncer les risques que faisait peser cette loi sur les IUT. Après l'ADIUT et l'UNPIUT, c'est la CCN-IUT, composée de représentants des directions d'IUT, de professionnels et d'organisations syndicales dont le SNESUP, qui a exprimé unanimement de vives inquiétudes, lors de sa séance du 13 octobre 2010. Devant le constat d'échec des COM, la CCN-IUT, fait rarissime, a ainsi tenu à adresser une alerte à la ministre sur la situation critique de nombreux IUT. En cette période de préparation des budgets 2010, parmi les rares COM signés, nombreux sont ceux qui sont mis à mal par les premiers éléments de cadrage budgétaire des universités. Les IUT se retrouvent ainsi privés de leurs marges de manœuvre malgré quelques textes réglementaires bien peu contraignants. Les IUT se trouvent mis en danger à très court terme par la globalisation budgétaire inhérente à la loi LRU. Partageant finalement ce constat fait par le SNESUP et les coordinations des personnels depuis 2007, la CCN-IUT a ainsi exprimé, dans une adresse à la ministre(*), l'urgence d'une décision budgétaire précise dans le contexte actuel du budget 2010. A défaut d'un texte législatif qui fasse réellement autorité, c'est l'existence même du réseau IUT qui est en jeu à très court terme, à l'image des réseaux d'IUFM et d'IUP. Pour toutes ces filières spécifiques et professionnalisantes, un retour à un fléchage des moyens et un moratoire sur les budgets et les postes sont cruciaux, et une simple circulaire orthogonale à sa loi de tutelle n'y fera rien !

Pour débattre et élaborer des propositions, le SNESUP organise une réunion des syndiqués en IUT le 22 octobre 2009.

(*)*motion CCN-IUT bientôt en ligne sur le site du SNESUP*

CENTRES DEPARTEMENTAUX DES IUFM : QUE VAUT LA PAROLE D'UN MINISTRE ?

« Les antennes de proximité des IUFM continueront d'accueillir des étudiants parce que ceux-ci ont besoin d'une formation effectuée au plus près des territoires et au plus près des classes ».

Ces paroles sont de V. PECRESSE, le 4 février dernier devant une délégation de la Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM) qui s'inquiétait du maintien de l'ensemble des centres départementaux des IUFM (1).

Que vaut la parole d'un ministre ? Après le ministère de l'économie et des finances, malgré sa promesse de non privatisation, lors du changement de statut de France Telecom et GDF, et bientôt La Poste, est-ce le tour du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ?

Les rumeurs commençaient à enfler sérieusement à Privas et Bourg en Bresse, à Etiolles ou Antony. Mais la principale menace se précise pour le centre de Douai, où, au mépris de toutes les règles, le président Morzewski a annoncé sa fermeture, montrant par là toute l'étendue des pouvoirs désormais dévolus aux présidents d'université (2).

Le SNESUP va interpeller la ministre à ce sujet. Il prendra contact avec la FMVM, avec l'Association des Maires de France (AMF), avec l'Assemblée des Régions de France (ARF) et avec l'Assemblée des Départements de France (ADF).

Nous invitons l'ensemble des collègues à être vigilants sur les menaces qui pèsent sur le maillage territorial, notamment sur les centres IUFM, et à ne pas hésiter à prendre contact avec nous (formations@snesup.fr).

(1) http://www.villesmoyennes.asso.fr/imgs/communiqués/cp-5fev_090205153502.pdf

(2) <http://snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=4353&ptid=5&cid=240>